



**« Solidarité pour les plus démunis en Europe :
un appel pour la poursuite de l'aide alimentaire européenne »**

Position du groupement fédéral des organisations indépendantes allemandes de bienfaisance (Bundesarbeitsgemeinschaft der Freien Wohlfahrtspflege e. V. / BAGFW), de la fédération allemande Tafeln (Bundesverbandes Deutsche Tafeln), de la Croix Rouge française, du Secours Populaire Français, de la Fédération Française des Banques Alimentaires et des Restaurants du Cœur

L'aide sociale et le soutien aux personnes en situation difficile représentent pour l'Union européenne, ses Etats membres et les organisations de sociétés civiles à la fois **une mission et un devoir**.

Avec son programme d'aide alimentaire, l'Union européenne a efficacement soutenu ces dernières décennies des Etats membres et des institutions sociales dans cet objectif. Le programme constitue une aide essentielle pour les nombreuses personnes concernées et un important soutien pour les organisations d'aide afin de pouvoir proposer aux personnes démunies au-delà de l'aide alimentaire d'urgence, l'accès dans une plus large mesure à des conseils et des soutiens immédiats en matière d'intégration sociale.

L'aide alimentaire touche de nombreux pays européens qui luttent de manière particulièrement forte contre les problèmes de pauvreté et qui ne pourraient financer ces aides sans le soutien de l'Union européenne. En font notamment partie les pays suivants : Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Estonie, Pologne, Espagne et Grèce.

Jusqu'à la fin de l'année, environ **18 millions de démunis** en Union européenne recevront des denrées alimentaires nécessaires à leur survie.

Mais les aides alimentaires ne seront pas poursuivies au-delà de la fin de l'année si l'on ne parvient pas à voter une solution transitoire soutenue par le Parlement européen. Celle-ci est devenue nécessaire après l'arrêt du 13 avril 2011 par la Cour de justice européenne afin de trouver une nouvelle base législative à ce programme.

Les signataires estiment que mettre fin à court terme à ce programme est une atteinte inacceptable pour les personnes concernées et les structures efficaces d'aide.

Afin que de nombreuses personnes en Europe, qui souffrent déjà aujourd'hui de la pauvreté, ne se retrouvent pas davantage en détresse, il faut empêcher l'arrêt à court terme de ces aides.

Nous n'ignorons ni la signification de la décision de la Cour européenne de justice au 13 avril 2011, ni la nécessité d'ajuster à moyen terme le programme d'aides au changement de situation sur les marchés alimentaires européens et aux structures d'aide développées et durables. Nous n'oublions pas non plus que l'aide doit être apportée éventuellement en harmonie avec les compétences socio-politiques des Etats membres.

Mais il s'agit à court terme de garantir aux personnes concernées la poursuite des aides alimentaires par le biais d'une solution transitoire pour les deux années à venir. A moyen terme, il serait sensé d'élaborer un nouveau programme qui lie une aide urgente à court terme pour les personnes les plus démunies à des aides à plus long terme visant une lutte durable contre la pauvreté et pour l'intégration sociale.

Les organisations signataires invitent le gouvernement allemand à contribuer à une solution transitoire et à ouvrir la voie au conseil européen du 20 octobre 2011 pour une poursuite à terme et une évolution des aides alimentaires.

Les organisations caritatives allemandes et françaises proposent communément de soumettre leurs idées et leurs propositions pour la création d'un futur programme de pauvreté.

Berlin, 18.10.2011